

CARTE IDENTITE ENFANT

valable 10 ans (pas besoin de l'enfant si moins de 12 ans car pas d'empreintes)

1^{re} demande

- ⇒ Formulaire CERFA dûment complété en majuscule au stylo noir et signé ou pré-demande en ligne sur <https://passeport.ants.gouv.fr> et créer son espace
- ⇒ copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois demandée à la mairie de naissance
- ⇒ 1 photographie d'identité de moins de 6 mois conforme aux normes en vigueur et réalisées
- ⇒ original + photocopie de la carte d'identité du parent qui signe la demande (cadre autorisation parentale)
- ⇒ original + copie livret de famille
- ⇒ original + copie justificatif de domicile du parent qui signe la demande (EDF, France télécom) – **3 mois**

La présence de l'adulte est obligatoire pour signer le cerfa.

L'enfant n'ayant pas 3 ans, n'appose pas son empreinte

Si les parents sont séparés ou divorcés fournir le jugement de divorce. Si garde alternée il faut les 2 signatures des parents et les CNI des 2 parents

CARTE IDENTITE ENFANT

valable 10 ans (pas besoin de l'enfant si moins de 12 ans car pas d'empreintes)

Renouvellement

- ⇒ Formulaire CERFA dûment complété en majuscule au stylo noir et signé ou pré-demande en ligne sur <https://passeport.ants.gouv.fr> et créer son espace
- ⇒ original + photocopie de la carte d'identité
- ⇒ 1 photographie d'identité de moins de 6 mois conforme aux normes en vigueur et réalisées
- ⇒ original + photocopie de la carte d'identité du parent qui signe la demande (cadre autorisation parentale)
- ⇒ original + copie livret de famille
- ⇒ original + copie justificatif de domicile du parent qui signe la demande (EDF, France télécom) – **3 mois**

La présence de l'adulte est obligatoire pour signer le cerfa.

L'enfant n'ayant pas 3 ans, n'appose pas son empreinte

Si les parents sont séparés ou divorcés fournir le jugement de divorce. Si garde alternée il faut les 2 signatures des parents et les CNI des 2 parents

CARTE IDENTITE ENFANT

valable 10 ans (pas besoin de l'enfant si moins de 12 ans car pas d'empreintes)

Perte/Vol

- ⇒ Formulaire CERFA dûment complété en majuscule au stylo noir et signé ou pré-demande en ligne sur <https://passeport.ants.gouv.fr> et créer son espace
- ⇒ fournir déclaration de perte (formulaire en mairie)
- ⇒ original + copie d'une autre pièce d'identité avec photo (passeport)
- ⇒ 1 photographie d'identité de moins de 6 mois conforme aux normes en vigueur et réalisées
- ⇒ 25 euros de timbres fiscaux ou achat timbres dématérialisés sur <https://timbres.impots.gouv.fr> + imprimer le récépissé
- ⇒ original + photocopie de la carte d'identité du parent qui signe la demande (cadre autorisation parentale)
- ⇒ original + copie livret de famille
- ⇒ original + copie justificatif de domicile du parent qui signe la demande (EDF, France télécom) – **3 mois**

La présence de l'adulte est obligatoire pour signer le cerfa.

L'enfant n'ayant pas 3 ans, n'appose pas son empreinte

Si les parents sont séparés ou divorcés fournir le jugement de divorce. Si garde alternée il faut les 2 signatures des parents et les CNI des 2 parents

CARTE IDENTITE ENFANT urgente

valable 10 ans

- ⇒ Pour une CNI urgente (réception sous 10 jours) fournir un justificatif de voyage scolaire ou un examen

CARTE IDENTITE pour un enfant en famille d'accueil

valable 10 ans

- ⇒ le curateur ou le tuteur signe le CERFA ainsi que l'autorisation parentale (encadré à l'intérieur du cerfa)
- ⇒ justificatif de domicile de l'autorité parentale